

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L' ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Matgreen Matfix 290.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Agent d'étanchéité

Glu

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ecobati SCRL

Adresse: ZI Hauts-Sarts 1ère avenue 25 B-4040 Herstal

Téléphone: +32 4 246 32 49

Fax : +32 4 247 06 07

Mail : info@ecobati.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de Ecobati : +32 4 246 32 49 (du lundi au vendredi, uniquement dans les heures de bureau suivantes: de 09h00 à 12h00, 13h30-17h00).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la «Directive générale de classification pour les préparations de la CE», dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- Indications complémentaires:

Contient Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine, dioctyltinbis(acétylacétate). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.D.

3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx	triméthoxyvinylsilane  Xn R20 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H332	1-<5%
---	--	-------

Numéro CE: 907-495-0	cire micronisée R52	1-<5%
----------------------	------------------------	-------

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
 - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:

Pâteuse

Couleur:

Couleurs diverses

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

270 °C

- Point d'éclair

> 100 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

- Température d'inflammation:

420 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Inférieure:

0,1 Vol %

Non déterminé.

Supérieure:

0,2 Vol %

Non déterminé.

- Pression de vapeur:

Non déterminé.

- Densité à 20 °C:

1,54 g/cm³

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur.

Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation

Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

- Teneur en solvants:

VOC (CE)

2,34 %

VOC (CE)

36,0 g/l

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
 - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom expédition des Nations unies	ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Danger pour le transport Classe (s)	ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.4 Groupe d'emballage	ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Non applicable.	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC	Non applicable	
	«Règlement type» de l'ONU:	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Prescriptions nationales: - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction	-
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

- **Contact:** Thierry Noel

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**